



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Fabian RIBEAUCOURT** demeurant Rue Belle Vue 1 A à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé **Rue de la Roche aux Faucons, 92 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°807F5.

La demande vise les travaux suivants : **Création d'une maison unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- La construction se situe en dehors de la zone aedificandi ;
- L'utilisation de toitures plates ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Les volumes secondaires ne sont pas subordonnés au volume principal en superficie ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m² ;
- La superficie réservée aux espaces verts est inférieure aux 80% de la superficie constructible de la parcelle ;
- Le volume principal n'est pas inscrit dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1.5 et 3 ;
- La hauteur des murs gouttereaux est inférieure à 4,50m ;
- Les volumes à toiture plate ne sont ni des éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ni des éléments d'intégration au terrain ;

La demande de permis d'urbanisation permet les actes et travaux suivants / La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 décembre 2024 au 19 décembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

